



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes ALTIERI Sandrine, BEYNEIX Cécile, BIBENS Nathalie, DE PARSCAU Maryline, GILLES Roxane, VERDIER Béatrice et MM. BIBENS David, CONTE Alexandre, COTTON Emmanuel, JEAN JUSTIN Eric, MORIZET Emmanuel.

Etaient excusés : Mmes CHARREAU Sylvie, REYNIER Véronique et M. DABEY Jean-Christophe

Etait absent : /

Pouvoir : CHARREAU Sylvie à GILLES Roxane

Secrétaire de séance : M. CONTE Alexandre

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

Le Conseil débute à 21h00.

Mme le Maire informe qu'il convient d'ajouter un point à l'ordre du jour : « la résiliation de l'adhésion au CNAS ». L'ensemble des membres du Conseil accepte l'ajout de ce point.

DCM 039/2021

Tarifs de la location salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2022

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs de la location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité,

- de fixer le prix de la location à partir du 1^{er} janvier 2022 à :

- Habitants et Associations de la Commune : 125 €
- Personnes extérieures à la commune : 250 €
- Pour soirée sans repas : 40 €
- Montant de la caution : 400 €
- Club extérieur (à la séance) : 10 €

DCM 040/2021
Résiliation adhésion au CNAS

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de résilier l'adhésion au CNAS à compter du 31 décembre 2021

<p style="text-align: center;">VOTES</p>

<p>POUR : 10</p>

<p>CONTRE : 0</p>

<p>ABSTENTION : 2</p>

Questions diverses

- **Stagiarisation** : Mme le Maire propose aux membres du Conseil la stagiarisation de Mme Jessica LAMPREIA sur le poste d'adjoint administratif territorial, Mme CLERBOUT Nathalie ayant obtenu une disponibilité pour 5 ans. Afin de ne pas bloquer le déroulement de carrière de Mme LAMPREIA, il est proposé de la stagiariser début 2022. Il convient de délibérer au prochain conseil pour mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil municipal est favorable à cette stagiarisation.

- **Chapitre 012 BP 2021** : Mme le Maire informe les élus qu'en 2021 suite à de nombreux arrêts de travail ayant entraîné des remplacements, la création du poste d'assistant de gestion administratif 20h et au tuilage de la secrétaire de mairie, le chapitre 012 concernant les charges du personnel prévu au BP 2021 est entièrement consommé.

- **Abat-sons Eglise** : Nouveau devis pour le remplacement des abat-sons défectueux du clocher, par l'entreprise Montarras de Tonneins : 3168 € TTC, contre 6 113,80€ par la SARL ACH-NHP. C'est donc à l'entreprise Montarras que seront confiés les travaux en 2022.

- **Informations diverses** :

- Entretien des fossés et ruisseaux
- Maison France Services (VGA)
- Coûts du traitement des ordures ménagères (VGA)
- Pacte fiscal et financier (VGA)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 039/2021 et DCM 040/2021.

Fin de séance à 22h00.